



### **Objet de la consultation :**

Conversion rétrospective d'inventaires et de registres papier  
au format UNIMARC

### **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

Date de parution le 27 novembre 2020

Date limite des offres le 18 décembre 2020 à 17h

Dossier téléchargeable sur [www.occitanielivre.fr](http://www.occitanielivre.fr)

Contact : Elodie Mitaine

[elodie.mitaine@occitanielivre.fr](mailto:elodie.mitaine@occitanielivre.fr)

**Tèl : 05 34 44 50 25**

# Table des matières

<b>1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS .....</b>	<b>3</b>
1.1 Cadre institutionnel de l'opération.....	3
1.2 Les établissements partenaires .....	3
1.3 Les objectifs de la prestation .....	3
<b>2 – DEFINITION DE LA PRESTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1 Objet de la prestation .....	3
2.2 Forme de la consultation et détails des lots.....	4
2.3 Description : nature des catalogues et volumétrie .....	4
2.4 Système informatique.....	4
2.5 Equipe projet.....	4
2.6 Calendrier.....	4
<b>3. PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES .....</b>	<b>5</b>
3.1 Le fonds ancien .....	5
<b>4. DEROULEMENT DE LA PRESTATION .....</b>	<b>6</b>
4.1 Préparation des catalogues .....	6
4.2 Réunion de démarrage .....	6
4.3 Spécifications techniques de saisie.....	6
4.4 Numérisation des inventaires et registres.....	7
4.5 Phase de tests .....	7
4.6 Chaîne de traitement .....	7
4.7 La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF .....	8
4.8 Traitement des anomalies .....	9
4.9 Contrôle qualité .....	9
4.10 Contrôle d'exhaustivité .....	9
4.11 Livraison .....	9
<b>5. GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS .....</b>	<b>10</b>
<b>6. VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE .....</b>	<b>10</b>
6.1 Critères de rejet des notices .....	10
6.2 Critères d'acceptation des notices.....	10
6.3 Admission de la conversion rétrospective .....	10
<b>7. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES .....</b>	<b>11</b>
<b>8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE .....</b>	<b>11</b>
8.1 Confidentialité.....	11
8.2 Obligation de résultats .....	11
8.3 Respect des performances et du calendrier annoncé .....	11
8.4 Respect des normes .....	12
8.5 Suivi de l'opération .....	12
<b>9. PROCEDURE.....</b>	<b>12</b>
9.1 Calendrier.....	12
9.2 Modalités de réponse .....	12
9.3 Sélection des offres.....	12

## 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

### 1.1 Cadre institutionnel de l'opération

Dans le cadre de ces missions de coopération, la Bibliothèque nationale de France a signé une convention de coopération avec le Pôle associé régional Occitanie pour assurer le signalement et la valorisation des fonds patrimoniaux conservés dans cette région.

Occitanie Livre & Lecture coordonne les actions du Pôle régional. Elle assure le suivi administratif et financier des opérations de conversion rétrospective. Elle fédère l'action des établissements partenaires autour de ce projet.

### 1.2 Les établissements partenaires

Collectivités	Service	Adresse	CP	Ville	Responsable
La Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	Médiathèque	12 Place Saluste du Bartas	32000	Auch	Vanessa Soubiran

### 1.3 Les objectifs de la prestation

Le premier objectif est le regroupement des différents inventaires du fonds ancien de la Médiathèque d'Auch pour enrichir sa base bibliographique par le versement des notices rétroconverties dans leur catalogue informatisé.

Le second objectif est la participation au Catalogue Collectif de France (CCFr), par le versement des notices dans la base Patrimoine, au terme de la prestation.

## 2 – DEFINITION DE LA PRESTATION

### 2.1 Objet de la prestation

La prestation consiste en des opérations de conversion rétrospective de quatre inventaires et deux registres manuscrits.

Tous les outils bibliographiques seront à convertir en notices au format UNIMARC, en respectant les contraintes spécifiques liées au versement des notices dans la base Patrimoine de la BnF :

- format d'enregistrement ISO 2709 ; enregistrement segmenté selon ISO 1001 ou non segmenté ;  
jeu de caractères ISO 5426

## 2.2 Forme de la consultation et détails des lots

La présente consultation est un marché à procédure adaptée.

L'opération de conversion rétrospective désignée dans le présent cahier des charges constitue un lot unique destiné à être traité par un prestataire unique sur la fin de l'année 2020 et l'année 2021.

## 2.3 Description : nature des catalogues et volumétrie

Etablissement	Outil bibliographique à convertir	Fonds concernés	volumétrie	Formats de conversion
Médiathèque d'Auch	4 inventaires manuscrits de format A3 (relié par le bord haut)	Fonds ancien Fonds italien	300 pages 6 140 notices	UNIMARC
	2 registres manuscrits de format A2 (les notices sont sur une double page)	Fonds ancien (série B) Fonds basque et espagnol	80 doubles pages 600 notices	UNIMARC

## 2.4 Système informatique

Le système de gestion de bibliothèque utilisé par la Médiathèque d'Auch est Orphée, il est accessible en ligne à l'adresse : <https://bmauch-pom.c3rb.org/>

## 2.5 Equipe projet

Pour la Médiathèque d'Auch :

- Vanessa Soubiran, directrice de la bibliothèque (Vanessa.SOUBIRAN@grand-auch.fr)

Pour Occitanie Livre & Lecture :

- Laurent Sterna, direction ([Laurent.Sterna@occitanielivre.fr](mailto:Laurent.Sterna@occitanielivre.fr))
- Cécile Jodlowski-Perra, direction ([Cecile.Jodlowski@occitanielivre.fr](mailto:Cecile.Jodlowski@occitanielivre.fr))
- Elodie Mitaine, chargée de mission Patrimoine ([elodie.mitaine@occitanielivre.fr](mailto:elodie.mitaine@occitanielivre.fr))

## 2.6 Calendrier

La conversion rétrospective sera échelonnée sur 9 mois. Il s'agit d'un calendrier prévisionnel qui sera affiné lors de la première réunion avec le prestataire :

- Réunion de démarrage : janvier 2021
- Rédaction des spécifications techniques de saisie : 1 mois : février 2021
- Phase de test : mars 2021
- Conversion rétrospective : avril 2021 – octobre 2021

### **3. PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES**

#### **3.1 Le fonds ancien**

L'importance des fonds patrimoniaux de la bibliothèque d'Auch est liée à l'histoire de la ville. Cité prospère, proche de l'Espagne et des Pyrénées. Un an après Toulouse, Auch possède un Cabinet de lecture créé par Louis Daignan du Sendat. Fêré d'histoire et de littérature, l'abbé avait hérité de la bibliothèque de son oncle, qu'il enrichit. Il lègue sa bibliothèque aux Jésuites, sous réserve qu'elle fût ouverte au public. En 1791, la ville d'Auch, chef-lieu de district fut dotée d'une bibliothèque qualifiée de nationale. Aux fonds très riches des Jésuites, viennent s'ajouter les ouvrages provenant des Capucins, des Cordeliers, de la bibliothèque de Louis Daignan du Sendat, des Jacobins et des Ursulines. La commune de Gimont envoie les livres confisqués à l'abbaye de Planselve. Fin 18<sup>ème</sup> siècle, 2 000 ouvrages du Collège de Condom, dirigé par les Oratoriens, rejoignent le fonds.

Le fonds ancien est enrichi en 1803 par l'achat d'une partie de la bibliothèque du marquis Anne-Marie d'Aignan d'Orbessan, composée d'ouvrages précieux de l'imprimerie italienne du 16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle. Au 19<sup>ème</sup>, un fonds basque et espagnol, vient compléter les collections, des ouvrages du 19<sup>ème</sup> siècle imprimés en Espagne provenant du legs d'Alphonse Branet, érudit local et membre très actif de la société archéologique du Gers.

#### **Description des 4 inventaires manuscrits du fonds ancien :**

Nombre de pages à numériser : 300

Nombre de notices à rétroconvertir : 6 140

Dates extrêmes du fonds : 16<sup>ème</sup> siècle au 19<sup>ème</sup> siècle

Langues : latin et français

Taux de recouvrement avec le catalogue BnF : 25%

Observation : les inventaires du fonds ancien, contiennent également le fonds italien et quelques ouvrages du fonds moderne.

#### **Description des 2 registres manuscrits :**

Nombre de pages à numériser : 80 doubles pages

Nombre de notices à rétroconvertir : 600

Dates extrêmes : 18<sup>ème</sup>-début 20<sup>ème</sup>

Langues : espagnol, latin, français

Taux de recouvrement avec le catalogue de la BnF : 30%

Observation : Un registre contient des ouvrages du fonds ancien côté B et le second registre contient les ouvrages du fonds basque et espagnol.

#### **4. DEROULEMENT DE LA PRESTATION**

Le prestataire devra évaluer :

- le temps nécessaire au traitement des outils bibliographiques
- le volume et le temps nécessaire au contrôle et au traitement des anomalies par l'équipe projet.

Cet engagement aura valeur contractuelle.

Les délais sont indiqués en jours ouvrés.

##### **4.1 Préparation des catalogues**

Concernant les inventaires, toutes les notices seront à rétroconvertir, même les quelques notices concernant le fonds moderne.

Concernant les 2 registres, des notices seront à ne pas rétroconvertir. Elles sont barrées sur les registres.

##### **4.2 Réunion de démarrage**

Le prestataire désignera un chef de projet, qui sera l'interlocuteur de l'équipe projet et qui effectuera la réunion de démarrage des opérations, pour aborder la méthodologie, les spécifications techniques et le calendrier.

##### **4.3 Spécifications techniques de saisie**

Les spécifications techniques de saisie seront abordées lors de la réunion de démarrage et concerneront :

- le traitement des données bibliographiques : informations manquantes, codage en UNIMARC,
- le traitement des cotes et des localisations,
- les critères de dérivation des notices
- les anomalies

Suite à la réunion, le prestataire disposera de **10 jours ouvrés** pour rédiger les spécifications techniques de saisie propres à chaque catalogue, en collaboration avec l'équipe projet. Pendant cette phase, il

aura accès à l'ensemble des outils bibliographiques concernés et bénéficiera de l'assistance technique de l'équipe projet.

À l'issue de cette première phase, l'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours ouvrés** pour valider les spécifications techniques.

#### **4.4 Numérisation des inventaires et registres**

Le prestataire se verra confier les outils bibliographiques originaux pour un traitement par ses soins et dans ses locaux.

Les outils bibliographiques originaux seront envoyés en une seule fois par transporteur chez le prestataire et à ses frais. Le conditionnement des colis des fichiers sera défini par la médiathèque en concertation avec le prestataire. Ils devront être renvoyés à la médiathèque dans un délai de **deux semaines** après leur réception.

Le prestataire assure la numérisation dans ses propres locaux sans que soit porté atteinte à l'intégrité physique de ces documents. A l'issue de la numérisation, le prestataire transmettra les fichiers numérisés à l'équipe projet (disque dur externe, serveur ftp ...)

#### **4.5 Phase de tests**

Au démarrage de l'opération, pour chacun des outils bibliographiques, une phase de tests portant sur un lot de notices sélectionnées par le prestataire permettra d'évaluer et de valider la qualité des consignes de saisie et d'élaborer si besoin des consignes complémentaires de traitement des anomalies détectées. Cette phase de tests inclut le reversement des notices testées dans les logiciels de gestion de la médiathèque.

À l'issue de cette phase, les spécifications techniques seront revues si nécessaire par le prestataire, en accord avec l'équipe projet, puis validées définitivement par celui-ci.

Le nombre de notices à saisir pour le test est fixé à **2 % pour les inventaires du fonds ancien, le registre série B et le registre du fonds basque et espagnol.**

La phase de tests ne devra pas dépasser **30 jours ouvrés** pour l'ensemble des outils bibliographiques, incluant la saisie des notices sélectionnées, le contrôle par l'équipe projet et la révision des spécifications techniques par le prestataire.

#### **4.6 Chaîne de traitement**

Le prestataire devra proposer une chaîne de traitement, intégrant les différentes opérations, de la reproduction des notices à la validation, en tenant compte des contraintes décrites ci-dessous.

Il doit s'engager à restituer la totalité des informations contenues dans les notices bibliographiques en alphabet latin étendu.

Les notices bibliographiques seront dérivées en priorité, à partir de l'extraction du *Catalogue général des imprimés des origines à 1969* et de la *Bibliographie nationale française – livres depuis 1970* de la

BnF et du catalogue du SUDOC lorsque les notices existent. Si plusieurs notices correspondantes sont trouvées, le prestataire choisit la notice la plus complète et la plus conforme à la notice du catalogue rétroconverti. Les notices seront complétées des données de localisation (cote et fonds) et le cas échéant des données propres à l'exemplaire ou des données complémentaires à la notice dérivée figurant sur l'outil bibliographique converti.

Le prestataire devra supprimer des notices dérivées des informations qui pourraient être source d'erreur pour les futurs utilisateurs du catalogue et du CCFr, comme par exemple les données concernant la reliure ou les possesseurs d'ouvrages conservés à la BnF présentes dans les champs 3xx ou 7xx.

La mention de la source, c'est-à-dire de la zone 001 de la notice BnF doit être obligatoirement reportée dans la zone adéquate de format cible, soit la zone 035 en UNIMARC.

Le prestataire attribuera un identifiant unique pour chaque notice, qu'elle soit créée ou dérivée.

En cas d'absence dans cette base ou de différences notables, les notices seront créées par saisie des données fournies par les outils bibliographiques numérisés, conformément aux normes Afnor en vigueur et au format de catalogage UNIMARC.

#### **4.7 La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF**

Le prestataire devra effectuer les recherches sur les bases BnF et du Sudoc pour tous les outils bibliographiques.

Le prestataire pourra dériver une notice si elle présente les caractéristiques suivantes :

- Titre identique
- Année identique
- Editeur identique
- Ville d'édition identique

Seul le nombre de volumes pourra être différent.

Si le titre est plus complet sur la notice de la base BnF par rapport au titre de la notice source et que tous les autres éléments de la notice sont semblables : la notice peut être dérivée.

S'il n'y a pas de date d'édition ou la mention [s.d.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond

S'il n'y a pas d'éditeur ou la mention [s.n.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond

Si le nombre de volumes est différent la notice peut être dérivée avec un code de différence et saisir une zone 316 sous la forme : \$aNombre de volumes : x

Les notices dérivées sont livrées aux partenaires sans modification sauf pour les données locales ou les zones 310, 316, 317, 328, les 6XX (sauf la 620), les 702 ayant un code de fonction « \$4320 » (donateur) ou « \$4390 » (ancien possesseur) et 9XX de la BnF qui seront supprimées par programme.

Ces dernières seront remplacées par les zones 099, 310, 316, 317, 610, 620, 702, et 995 des notices sources.



#### 4.8 Traitement des anomalies

Au cours des opérations de saisie et d'encodage des notices, le prestataire enverra au groupe projet des notices créées ou dérivées, en Unimarc, sur lesquelles il aura constaté une anomalie (absence de zone obligatoire, caractères illisibles...), ou pour lesquelles il aura un doute. Le prestataire pourra proposer l'utilisation d'une plateforme en ligne pour effectuer les contrôles et corrections. Lors de la réunion de démarrage, le rythme des envois et les délais de correction seront définis.

Le prestataire tiendra à jour un tableau des anomalies les plus fréquentes et des corrections apportées, afin de pouvoir donner des consignes générales pour la saisie de cas similaires.

A l'issue du traitement des anomalies, le prestataire enverra à l'équipe projet un fichier test comprenant **2% des anomalies** traitées et corrigées par ses soins.

#### 4.9 Contrôle qualité

Le contrôle qualité portera sur **2% des notices** (créées et dérivées). A la fin du traitement des notices (dérivation, création), le prestataire transmettra à l'équipe projet des notices sélectionnées de manière aléatoire, hors notices déjà vérifiées dans la phase de traitement des anomalies et dans la phase de test.

L'équipe projet disposera de **15 jours** pour relire et contrôler la qualité de la saisie, ainsi que la pertinence du codage UNIMARC.

Les corrections demandées devront être effectuées par le prestataire dans les **10 jours** suivant leur réception. Les corrections ainsi effectuées seront renvoyées à l'équipe projet dans un document synthétique.

En cas de rejet de l'ensemble des notices, le prestataire devra procéder, à ses frais, au retraitement complet de cet ensemble. Cette nouvelle saisie sera soumise à son tour au contrôle de l'équipe projet selon la même procédure.

L'oubli d'une notice n'est pas considéré comme une erreur mais comme un critère de défaut d'exhaustivité.

#### 4.10 Contrôle d'exhaustivité

L'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours** pour contrôler l'exhaustivité de la saisie, au moyen des numéros attribués aux images numérisées et reportés par le prestataire dans les notices, ou pour les fichiers informatiques (non numérisés) aux numéros d'identification attribués dans le fichier.

Le prestataire devra effectuer le traitement des notices manquantes dans un délai de **10 jours** et les transmettre à l'équipe projet pour vérification de l'exhaustivité et validation définitive.

#### 4.11 Livraison

Le prestataire devra fournir les résultats du traitement rétrospectif des outils bibliographiques sur un disque dur externe, par courriel, ou sur serveur FTP, au format UNIMARC (ISO 2709), et jeu de caractères employés correspondant à la norme ISO 5426 (latin étendu).

## **5. GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus de la conversion rétrospective sont les suivants :

- la mise au point d'un plan-qualité fourni dans l'offre par le prestataire,
- la rédaction, en collaboration avec l'équipe projet, et la livraison à celui-ci des spécifications techniques,
- le traitement des notices et livraisons intermédiaires pour le contrôle des anomalies, le contrôle qualité et le contrôle d'exhaustivité,
- la livraison définitive.

Le prestataire précisera en particulier dans sa réponse au cahier des charges :

- Le circuit de travail concernant la réalisation des notices
- Le contrôle qualité mis en œuvre
- Les modalités de fourniture des lots (anomalies et lots à vérifier)

## **6. VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE**

La validation de l'opération sera faite par l'équipe projet après les vérifications faites sur les notices.

### **6.1 Critères de rejet des notices**

Un ensemble de notices pourra être rejeté pour l'un des motifs suivants :

- saisie non exhaustive,
- erreurs de saisie ou codage UNIMARC erroné.

Chaque ensemble de notices rejeté par l'équipe projet pour des erreurs imputables au prestataire devra être traité à nouveau par celui-ci à ses frais.

### **6.2 Critères d'acceptation des notices**

Un ensemble de notices sera accepté pour les motifs suivants :

- exhaustivité de la saisie,
- qualité de la saisie et pertinence du codage,
- conformité aux normes visées par le présent cahier des charges.

### **6.3 Admission de la conversion rétrospective**

Cette décision unique sera prononcée par l'équipe projet. La validation permettra sa facturation.

À la réception, il y aura transfert de propriété du produit, c'est-à-dire des données saisies par le prestataire, à la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Elle est et demeurera titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les notices qui les concernent.

## **7. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES**

La Médiathèque d'Auch s'engage à fournir au prestataire, tous les éléments d'information et les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, à savoir :

- l'ensemble des informations nécessaires à la rédaction des spécifications techniques particulières,
- l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de saisie :
  - résolution des problèmes rencontrés dans l'inventaire,
  - spécifications de conversion,
  - réponses aux questions d'ordre bibliothéconomique et technique liées aux outils bibliographiques,
  - le signalement des notices à ne pas saisir,
  - la fourniture des notices originales à convertir.
- l'ensemble des informations permettant le traitement des anomalies,
- les contrôles et la réception des ensembles de notices,
- le respect des délais de réponse définis par le présent cahier des charges.

## **8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE**

### **8.1 Confidentialité**

Le prestataire et ses collaborateurs sont strictement tenus à une clause de confidentialité pendant et après l'exécution du contrat.

### **8.2 Obligation de résultats**

Les résultats à fournir devront être conformes aux exigences formulées dans le présent cahier des charges.

Les opérateurs de saisie devront connaître le français et le latin et maîtriser l'UNIMARC.

### **8.3 Respect des performances et du calendrier annoncé**

Le prestataire doit s'engager sur un délai maximal pour la conversion rétrospective des notices. En l'absence de retard imputable à la bibliothèque et au groupe de suivi du projet (non-respect des délais de réponse pour les questions relatives au traitement des anomalies et le contrôle de chaque ensemble de notices), ce délai devra être respecté.

#### **8.4 Respect des normes**

Les normes AFNOR et ISO (dernières versions) visées dans le présent cahier des charges devront être respectées par le prestataire.

#### **8.5 Suivi de l'opération**

Dès l'acceptation du contrat, le prestataire désignera un chef de projet qui établira un dialogue permanent avec le groupe de suivi du projet. Il apportera au groupe de suivi du projet ses conseils et son expertise, dans le plus grand respect des souhaits exprimés et des consignes données par celui-ci.

### **9. PROCEDURE**

#### **9.1 Calendrier**

L'envoi du cahier des charges aux prestataires consultés et la publication sur le site internet [www.occitanielivre.fr](http://www.occitanielivre.fr) ont été effectués le vendredi 27 novembre.

La date limite de remise des offres est le vendredi 18 décembre à 17h.

La sélection du prestataire sera annoncée le mardi 5 janvier 2020.

#### **9.2 Modalités de réponse**

L'offre sera constituée notamment des éléments suivants :

- un mémoire technique et méthodologique : le candidat devra expliciter comment il mettra en œuvre les prestations décrites.
- les délais sur lesquels s'engage le candidat,
- une approche budgétaire de la prestation
- la composition des équipes
- les modalités de contact du chef de projet

Compte tenu des mesures sanitaires prises dans le contexte de pandémie Covid-19, les bureaux d'Occitane Livre & Lecture sont fermés jusqu'à la fin 2020.

La remise des offres se fera donc, exceptionnellement, par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : [elodie.mitaine@occitanielivre.fr](mailto:elodie.mitaine@occitanielivre.fr)

#### **9.3 Sélection des offres**

La sélection du prestataire se fera selon les critères ci-dessous qui donneront lieu à un classement :

1/ la qualité technique au regard des informations fournies dans le mémoire technique et méthodologique : 60%

- 2/ les délais d'exécution : 20%
- 3/ le prix de la prestation : 20 %

## Annexe 1

### I - DESCRIPTION DES INVENTAIRES MANUSCRITS DU FONDS ANCIEN

N°	Description de l'ouvrage	Nbr de vol.	Observations
cote	NOM AUTEUR (prénom).- titre abrégé ...Ville d'édition : éditeur [information d'incomplétude ou de source ] (information sur la langue)	Nombre de volumes	Date <b>Nom du fonds s'il ne s'agit pas du fonds ancien</b>

Le nom de l'auteur est présenté en lettres majuscules suivi du prénom ou initiales entre parenthèses.  
Exemple : CLENARDUS (Nicolas.)

La cote est composée de chiffres arabes. Exemple : 3254

Mention d'incomplétude entre crochets. Exemple : [pas de page de titre]

Information sur la langue entre parenthèses ou entre crochets : Exemple « (en grec) »

#### Observations pour la conversion rétrospective :

Pour tous les ouvrages, il faudra reporter dans les données locales la mention de fonds « fonds ancien » par défaut, et « fonds moderne » lorsque la mention est présente dans la colonne « observations ».

#### Exemple :

3252	LAURENTIUS (André).- Andreeae laurentii, regis Galliarum... Historia anatomica, humanae corporis partes... Lugduni : Apud Horatium Cardon [suivi de] LAURENTIUS (André).- Andreeae laurentii... De crisiibus libri tres... Lugduni : Sumptibus Horatii Cardon	1605	
		1613	
3253	ORFILA (M.-P).-Secours à donner aux personnes empoisonnées ou asphyxiées... A Paris : Chez l'auteur ; Crochard ; Desoer	1818	Fonds moderne
3254	CLENARDUS (Nicolas).- Nicolai Clenardi grammatica graeca... Lemnicio : Apud Martialem Boubou	1667	
3255	Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler & bien écrire... A Paris : Chez Augustin Courbe	1654	
3256	PORTAL (Antoine).-Instruction sur le traitement des asphyxiés par les gaz méphitiques ; des noyés ; des enfans qui paraissent morts en naissant... A Paris : De l'imprimerie impériale		Fonds moderne An XIII (1805)
3257	ALVARUS (Emmanuel).- Emmanuelis Alvari... De institutione grammatica libri tres... Lugduni : Apud Abraham Cloaemim	1598	

## II - DESCRIPTION DU REGISTRE FONDS ANCIEN

Cote	Auteur	Traducteur	Titre	Ville d'édition	Editeur	Date	Format	Nbr de volumes	relié	broché	observations
		Non utilisé							Info. sur la reliure	Non utilisé	Non utilisé

Le nom de l'auteur est présenté en lettres minuscules suivi du prénom ou initiales entre parenthèses.  
Exemple : Nicole (Pierre)

La cote est composée de la lettre B, suivie d'une point, suivi de chiffres arabes. Exemple : B. 386

Des informations sur la reliure se trouvent dans la colonne « relié ». Exemple : rel. Veau

Le format est mentionné :

- In-12
- In-8°

Observations pour la conversion rétrospective :

- Pour tous les ouvrages, il faudra reporter dans les données locales la mention de fonds « fonds ancien »
- Les notices rayées, portant la mention « éliminé » dans la marge, ne seront pas à rétroconvertir

Exemple :

COTE	AUTEURS	TRADUCTEURS Commentaire, etc.	TITRES DES OUVRAGES	EDITIONS			FORMAT	NOMBRE de Volumes	RELIÉ	BROCHÉ	OBSERVATIONS
				Ville	Imprimeur	Date					
B-384	Roches		Fables nouvelles indites en vers	Paris	Stienne Garcan	1729	In-8°	1	rel. veau		
B-385			Abriél ou rituel d'Auch	Auch	J.P. Duprat	1730	In-12	1			
B-384	[Nicole (Pierre)]		De l'unité de l'Eglise ou l'édification du nouveau système de M. Parisien	Rome	François Vautier	1708	In-12	1			
B-385	[Ambroise (L.P.)]		Traité de la faim indite en quatre parties etc.	Paris	de Ménilmontant	1758	In-16	1			
B-386	[Fares/Anney (François)]		Controverses de l'unité sur l'autorité de l'église ...	Paris	Chaubert et successeur	1758	In-12	1			
B-387			Principes de la doctrine de l'Église sur le mariage et le divorce de M. de Montesquieu et de M. de Voltaire ...	Paris	J.B. Garais B.A. Le Prieur	1753	In-8°	1	rel. marbré		
B-388	Hérold		Méthode de l'écriture des lettres romaines pour les enfants de l'école et des étrangers qui veulent apprendre à lire...	Lyons	de la Roche	1754	In-16	1	rel. veau		
B-389	Guallo (Louis)		Fable romaine en vers...	Paris	Molins Boutte	1788	In-12	1	rel. veau		
B-390			Manuel de la Ma. à l'usage de la Ma. pour l'usage de la Compagnie de la Ma. de la Ma. de la Ma.	Genève	J.F. Bouvier	1768	In-8°	1			

### III - DESCRIPTION DU REGISTRE FONDS BASQUE ET ESPAGNOL

Cote	Auteur	Titre	Ville d'édition	Editeur	Date	Format	Nbr de volumes	relié	broché	observations
										Non utilisé

Le nom de l'auteur est présenté en lettres minuscules suivi du prénom ou initiales entre parenthèses.  
Exemple : Correa (Luis)

La cote est composée de la lettre C, suivie d'une point, suivi de chiffres arabes. Exemple : C. 218

Le format est mentionné :

- In-12
- In-8°

Observations pour la conversion rétrospective :

- Pour tous les ouvrages, il faudra reporter dans les données locales la mention de fonds « fonds basque et espagnol »
- Il faudra reporter systématiquement en note de provenance « legs d'Alphonse Branet »

Exemple

COTE	AUTEUR	TITRE	VILLE	EDITEUR		DATE	FORMAT	NBR DE VOLUMES	RELIE	BROCHE	OBSERVATIONS
				NOM	PRE						
C-215		Nueve recopilacion de los decretos privilegios, fueros, usos y costumbres de las villas de M. N. y M. L. Provincia de Guipuzcoa	Tolosa	A. de Guzmán	1587						
C-216		Diccionario geográfico-histórico de España por la Real Academia de la Historia	Madrid	V. de Jordan	1846						
C-217	Inbarren (El P. Sebastian)	Apuntes sobre la historia antigua de Estella	Estella	Imp. de E. Salazar	1911						
C-218	Arquizoniz (Antón Manuel de)	El Abanico carlista de Paiscaya en 1872 y el convenio de Amorebieta	Bilbao	Imp. de Y. de Arbizu	1879						
C-219	Roure (José)	Fantabias vascongadas	Bilbao	Imp. de Y. de Arbizu	1879						
C-220		Guerra y el arbol de Guernica	Bilbao	Imp. de Y. de Arbizu	1876						
C-221		Resumen histórico de la campaña sostenida en el territorio navarro a nombre de D. Carlos María Isidro de Borbon de 1835 a 1839... por un emigrado en el mismo país	Madrid	Imp. de Y. de Arbizu	1839						
C-222	Landaquiri y Romarate (José de)	Historia eclesiástica de la M. N. y M. L. Provincia de Alava	Pamplona	M. de Coscudella	1817						
C-223	Llorente (Dr. D. Juan Antonio)	Noticias históricas de las tres provincias vascongadas	Madrid	Imp. de Y. de Arbizu	1809						
C-224	Correa (Luis)	Historia de la conquista del Reino de Navarra por el Duque de Alba... en el año de 1512...	Pamplona	Imp. de Y. de Arbizu	1843						
C-225	Díaz de Arcaiza (Manuel)	Argentina, su obituario y su basílica de San Andrés	Vitoria	Imp. provincial de Alava	1901						
C-226	La Plaza y Salazar (Carlos de)	Por Bilbao! Brindis	Bilbao	Imp. de Y. de Arbizu	1900						